



Vue aérienne actuelle du Trait-Carré



Vue aérienne du Trait-Carré en 1939



AVIS SUR LE PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DU TRAIT- CARRÉ DE CHARLESBOURG

PRÉPARÉ PAR LA
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE
CHARLESBOURG

LE 11 NOVEMBRE 2014

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	2
REVOIR LES LIMITES DU SITE PATRIMONIAL	3
ASSURER LA PRÉSERVATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX	4
COMPLÉTER L'ENFOUISSEMENT DES FILS ÉLECTRIQUES	4
ÉTABLIR UN LIEN PIÉTONNIER SÉCURITAIRE ENTRE LE MOULIN ET LE TRAIT-CARRÉ	6
AJOUTER LA RIVIÈRE DU MOULIN COMME ÉLÉMENT NATUREL D'IMPORTANCE	6
UN PASSÉ AGRICOLE À CONSERVER	9
SAUVER ET RESTAURER LA MAISON FALARDEAU	9
AUGMENTER LA COUVERTURE VÉGÉTALE	10
PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU SECTEUR DU BOULEVARD URBAIN	12
APPORTER UNE AIDE CONCRÈTE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS ANCIENNES ...	13
INCLURE UN PRINCIPE DE RÉVERSIBILITÉ	13
ASSURER UNE COHÉRENCE DANS L'AFFICHAGE	13
ENTRETENIR LA STRUCTURE COMMÉMORATIVE DU PARC DU SACRÉ-CŒUR	14
ÉPILOGUE : METTRE AUSSI EN VALEUR LES SECTEURS DE LA RUE DU VIGNOLE ET DU CARRÉ DE TRACY	15

INTRODUCTION

Après tous les travaux réalisés depuis plusieurs années pour mieux conserver, revitaliser et embellir le site patrimonial du Trait-Carré, la Société d'histoire de Charlesbourg apprécie hautement l'exercice de consultation mené par le Conseil du patrimoine du Québec. Cette consultation offre l'opportunité de prendre le temps de regarder les résultats obtenus et de saisir l'occasion pour indiquer ce qui nous préoccupe et qui devrait être entrepris.

Le présent avis énonce donc de façon succincte et globale les différents commentaires et les nombreuses observations recueillies sur le projet de plan de conservation soumis à la consultation publique par le Conseil du patrimoine du Québec. Il aborde aussi plusieurs problématiques qui nuisent concrètement à la conservation et à la mise en valeur du site patrimonial unique que représente le Trait-Carré de Charlesbourg.

Notre organisme s'est fait un devoir de participer à la première séance de consultation, tenue le 27 octobre dernier. Notre avis intègre plusieurs suggestions et interrogations pertinentes formulées par les citoyens et les propriétaires du Trait-Carré.

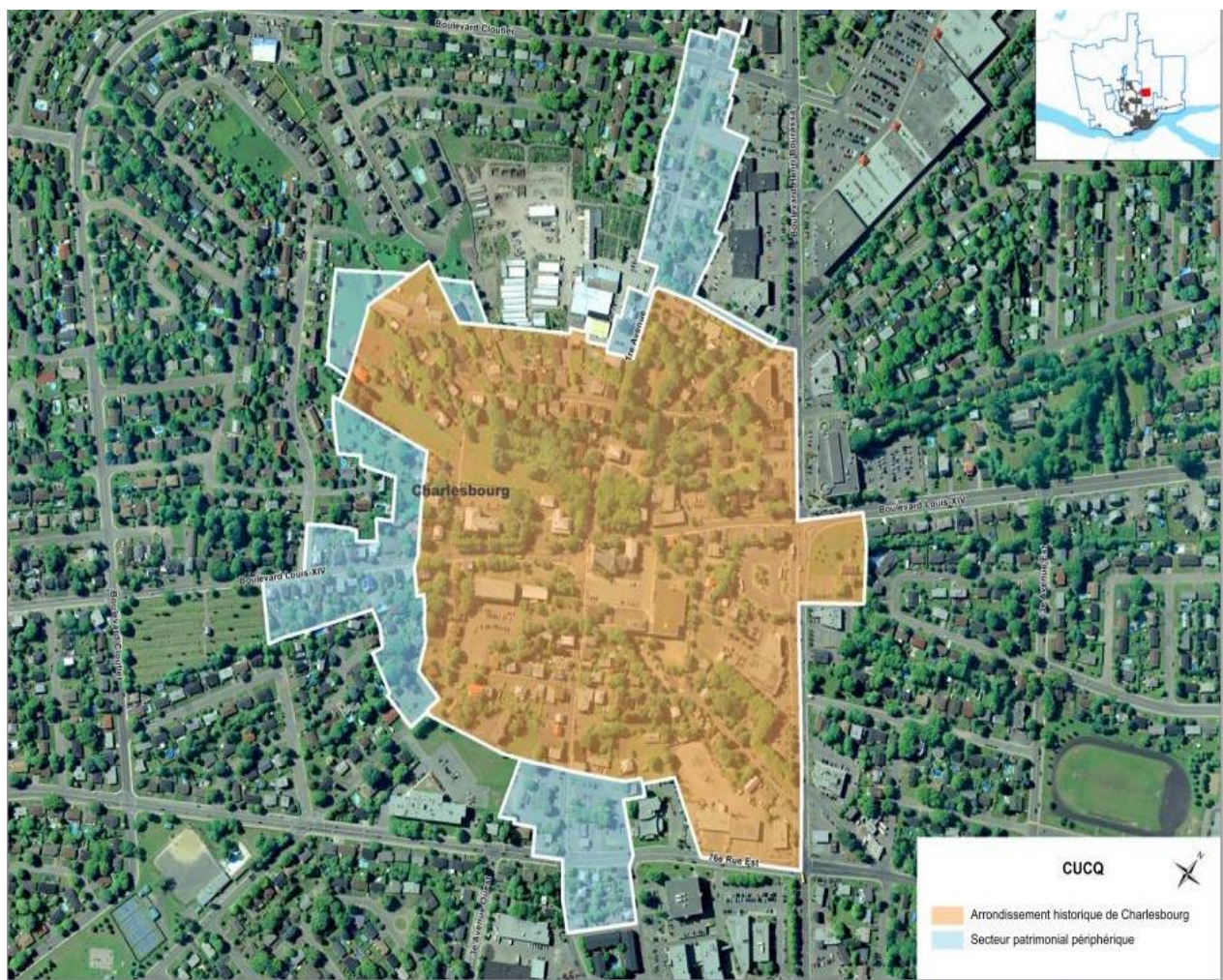
J'aimerais remercier très sincèrement les membres du comité *ad hoc* constitué par la Société d'histoire de Charlesbourg pour leur contribution à la rédaction du présent avis. Le comité était constitué des personnes suivantes : Lorraine Arsenault, du comité du patrimoine de l'église Saint-Charles-Borromée ; Daniel Carré, administrateur à la Société d'histoire de Charlesbourg ; Yannick d'Amour, membre du comité du 350^e de Charlesbourg ; Marc-André Bluteau, historien et citoyen de Charlesbourg ; Clément Garneau, vice-président et René Cloutier, président de la Société d'histoire de Charlesbourg.

La Société d'histoire de Charlesbourg
René Cloutier, président

REVOIR LES LIMITES DU SITE PATRIMONIAL

De façon globale, force est de constater que la proposition de plan de conservation considère uniquement le patrimoine inscrit dans les limites fixées en 1965, il y a maintenant près de 50 ans. Or, la Ville de Québec et l'ancienne Ville de Charlesbourg ont aussi ajouté, au fil du temps, des zones périphériques qui tiennent davantage compte des potentiels patrimoniaux présents dans le Trait-Carré. Afin d'assurer une cohérence d'action dans la protection du site patrimonial, il serait justifié, à notre avis, d'élargir le périmètre du site patrimonial en intégrant ces zones périphériques qui font l'objet d'une attention particulière par la Ville. Ces zones, situées dans la prolongation de la 1^{re} Avenue et du boulevard Louis-XIV, présentent des valeurs patrimoniales tout aussi importantes notamment en termes d'histoire, d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'archéologie. Ces zones complètent et enrichissent la valeur patrimoniale du Trait-Carré.

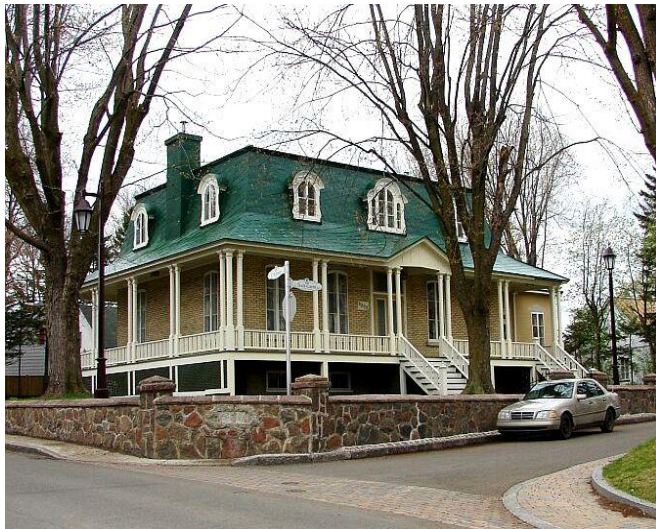
Nous présentons, ici, une carte produite par la Ville de Québec qui illustre clairement le périmètre du site patrimonial actuel et des zones périphériques dont il est ici question.



Limites du site patrimonial du Trait-Carré et des zones périphériques

ASSURER LA PRÉSERVATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Parmi les lacunes observées, il semble bien que la réglementation qui encadre la préservation de l'apparence extérieure des bâtiments demeure difficile à suivre. Il conviendrait donc que les critères soient mieux définis et respectés. On a vu, il y a trois ou quatre ans, une maison patrimoniale, la maison Grondin-Beaudet, originellement recouverte de brique écossaise, être peinte en gris. La transformation s'est faite si rapidement qu'on n'a rien vu arriver. Il conviendrait donc de faire en sorte que d'autres édifices de brique du Trait-Carré, pas seulement ceux de brique écossaise, ne subissent le même traitement. Une réglementation appropriée s'impose. Il serait aussi tout aussi important de revoir les mécanismes de contrôle pour éviter que de telles erreurs ne soient répétées.



La maison Beaudet avant



La maison Beaudet maintenant

COMPLÉTER L'ENFOUISSEMENT DES FILS ÉLECTRIQUES

Au moins deux constructions patrimoniales subissent la présence de câbles aériens qui en dénaturent l'apparence : le moulin des Jésuites, sis sur le boulevard Henri-Bourassa et la maison Doucinet, sise sur le boulevard Louis-XIV, toutes deux dans la zone patrimoniale. Il y a lieu de faire disparaître ces éléments qui enlaidissent les percées visuelles sur ces deux bâtiments. Ces cas illustrent le fait qu'il serait approprié d'agrandir le périmètre sans câble aérien aux abords de la zone patrimoniale : dans l'axe nord sud, de la 76^e Rue au boulevard Cloutier ainsi que dans l'axe est-ouest, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Cloutier. Cette action contribuerait grandement à donner une cohérence au paysage tout en mettant en valeur les percées visuelles sur le site patrimonial, qui n'est actuellement apprécié qu'une fois à l'intérieur.



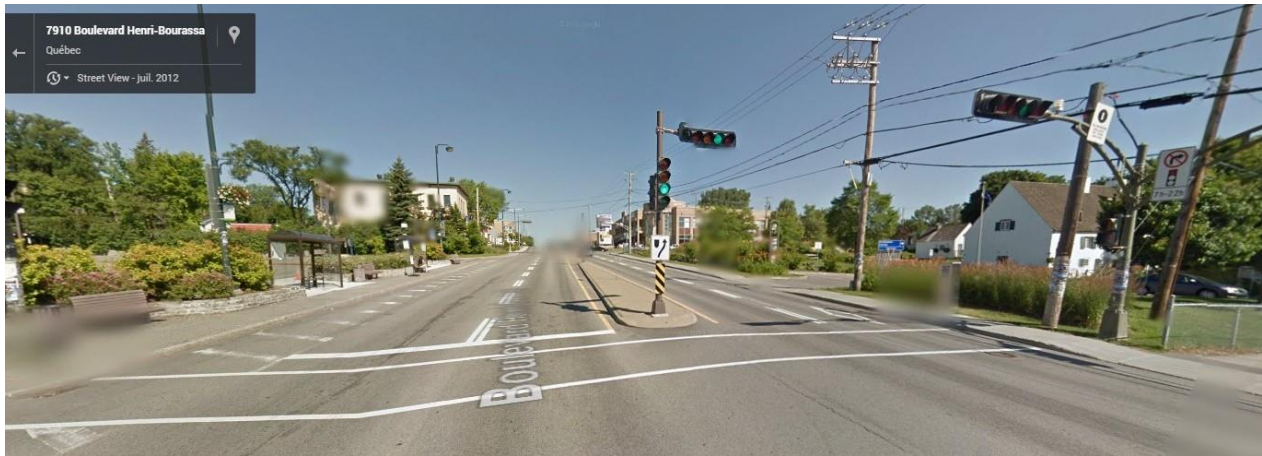
Les fils électriques à l'entrée du Moulin des Jésuites, sur le boulevard Henri-Bourassa



Les fils électriques devant la maison Bédard-Doucinet, au 319, Louis-XIV Ouest

ÉTABLIR UN LIEN PIÉTONNIER SÉCURITAIRE ENTRE LE MOULIN ET LE TRAIT-CARRÉ

Toujours pour le moulin des Jésuites, il conviendrait aussi de trouver une façon originale d'aménager un lien piétonnier plus sécuritaire via le terminus d'autobus du RTC et le boulevard Louis-XIV afin de permettre aux visiteurs de traverser en toute sécurité le boulevard Henri-Bourassa, de telle sorte que le moulin, comme lieu d'accueil et de départ des visites du Trait-Carré, soit mieux intégré au Trait-Carré, malgré la coupure que représente le boulevard urbain actuel.



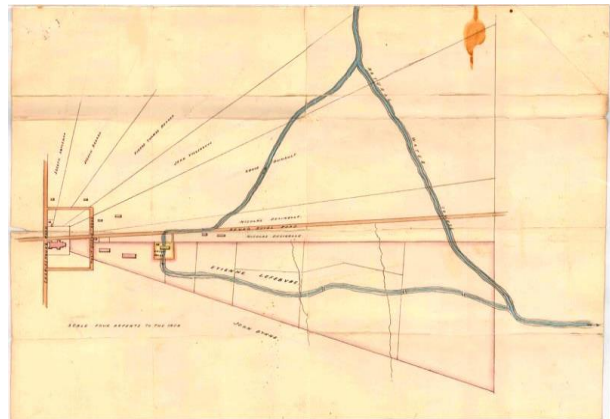
Le passage piétonnier actuel entre le Moulin des Jésuites et le terminus du RTC

AJOUTER LA RIVIÈRE DU MOULIN COMME ÉLÉMENT NATUREL D'IMPORTANCE

La rivière qui alimentait jadis le moulin des Jésuites de Charlesbourg (le ruisseau de la Cabane-aux-Taupiers ou le ruisseau du Moulin) est toujours là sous nos pieds, bien que canalisée. Un aménagement de pierres, de cailloux et d'arbustes le rappelle dans le tracé du lit de la rivière visible en bordure du moulin. Ce cours d'eau devrait, à notre avis, être considéré comme une des caractéristiques importantes du cadre naturel puisque son tracé, même s'il est canalisé dans le secteur urbain du Trait-Carré, demeure encore bien visible dans la partie est de l'arrondissement ainsi que dans celui de Beauport. Son parcours marque toujours le paysage de ces deux arrondissements.



Le tracé du lit de la rivière du Moulin des Jésuites



Carte ancienne illustrant le détournement de la rivière des Commissaires pour alimenter le moulin



Le lit de la rivière du moulin encore visible le long du boulevard Louis-XIV, près du Moulin des Jésuites

Le tracé de rivière possède aussi une valeur historique indéniable puisque c'est sur son parcours que furent construits à la fois le moulin des Jésuites de Charlesbourg et celui de Beauport dans un secteur qui faisait jadis partie de la Seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, propriété des Jésuites. Rappelons enfin que la construction du moulin des Jésuites à son emplacement actuel, ne peut être comprise sans faire référence au fait que le parcours actuel de la rivière a été creusé à bras d'hommes à la suite de travaux de détournement de la rivière des Commissaires afin d'apporter l'eau nécessaire au fonctionnement du moulin du Trait-Carré. La présence de cette rivière est donc hautement significative tant pour l'histoire de Charlesbourg que pour celle de Beauport et constitue un élément naturel important pour comprendre le paysage de ces deux arrondissements.

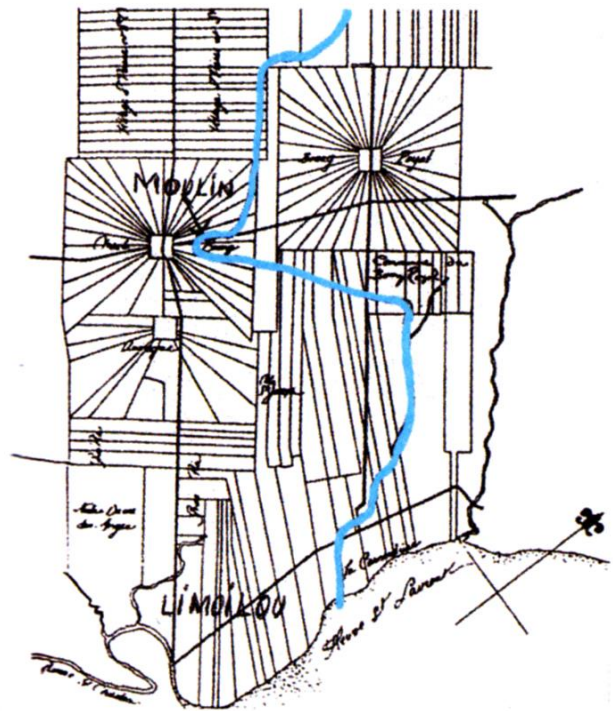


Illustration du tracé complet de la rivière du moulin

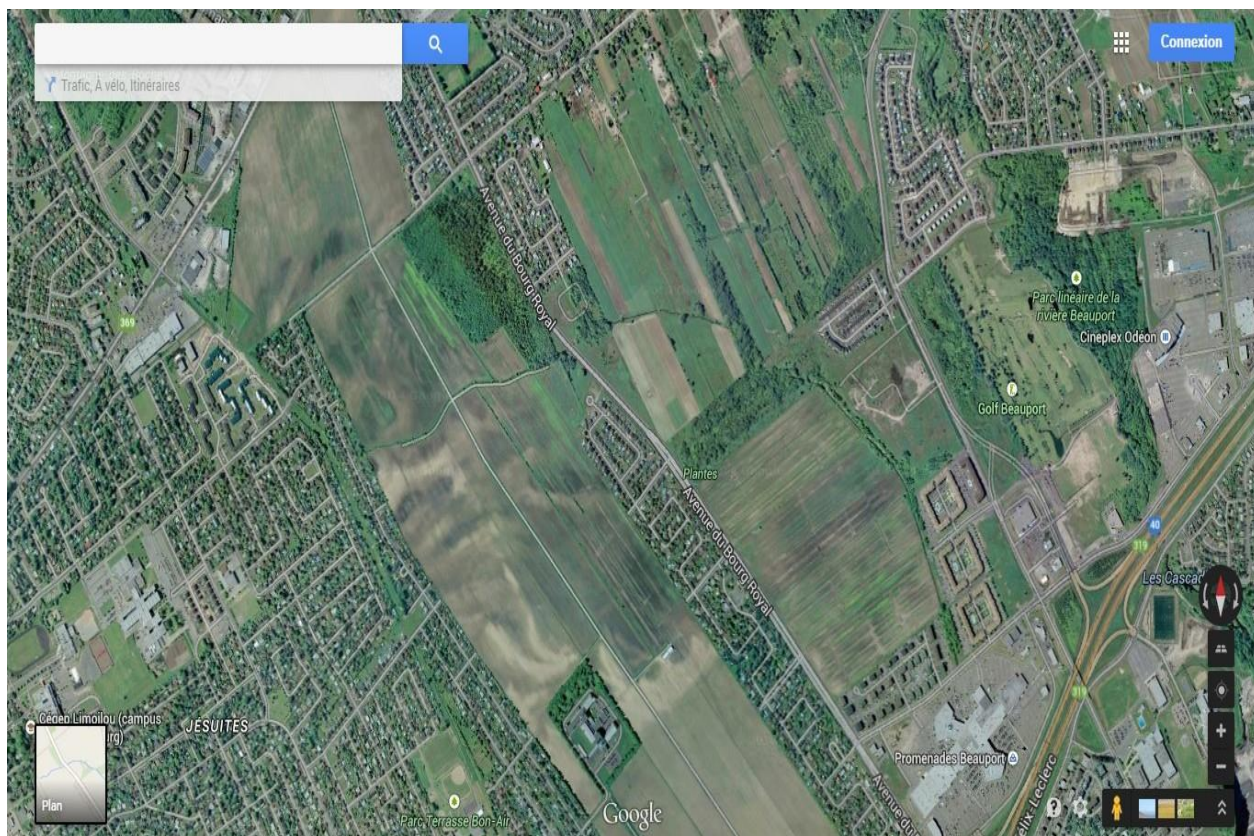
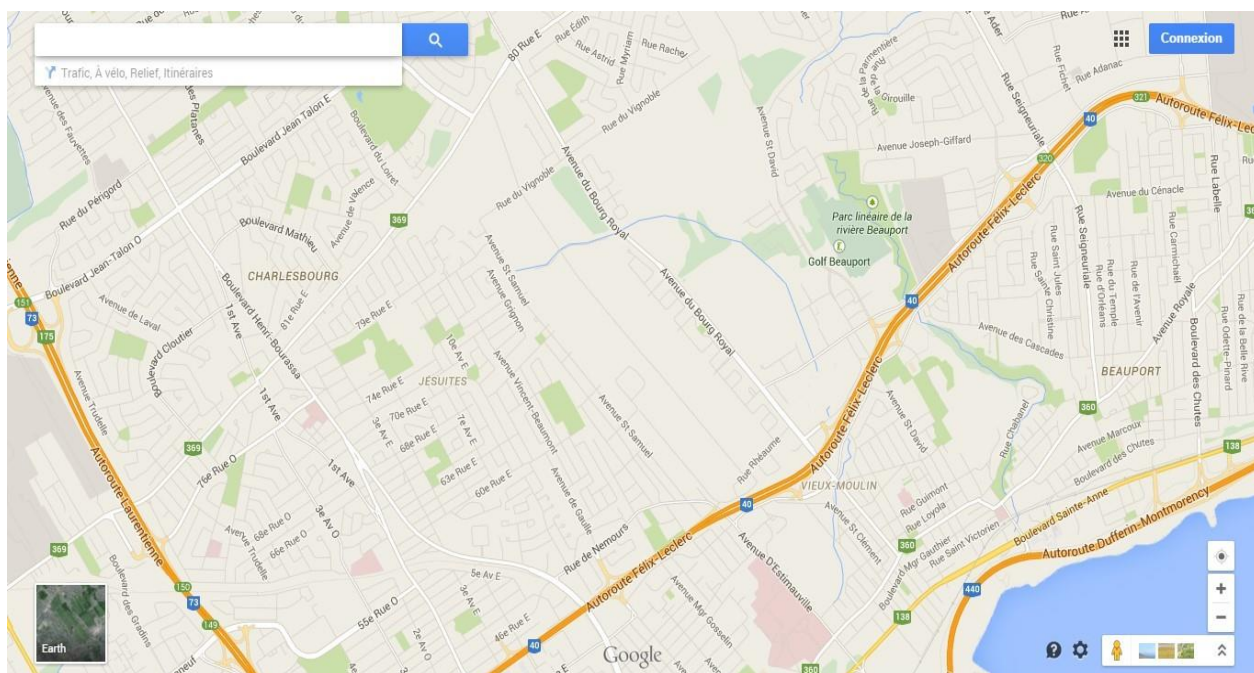


Image satellite montrant le tracé actuelle de la rivière du moulin entre les arrondissements de Charlesbourg et Beauport



Carte montrant le tracé (en bleu) de la rivière du moulin entre les arrondissements de Charlesbourg et de Beauport

UN PASSÉ AGRICOLE À CONSERVER

Deux propriétés de la zone patrimoniale occupent une grande superficie : la ferme Cloutier au Trait-Carré Ouest et la propriété de Jean-Marie Bélanger, au 7694 de l'avenue Thomas-Baillargé, jouxtant par l'arrière le terrain du garage municipal. Pour l'instant, les propriétaires des lieux respectent les normes en vigueur. Mais qu'arrivera-t-il au moment d'une succession ? De vieux bâtiments de ferme sont toujours en place. Quand on sait l'importance de l'agriculture dans le développement de Charlesbourg, il y aurait donc, à notre avis, des mesures spécifiques à envisager afin d'assurer la conservation et la mise en valeur de ces témoins du passé agricole.



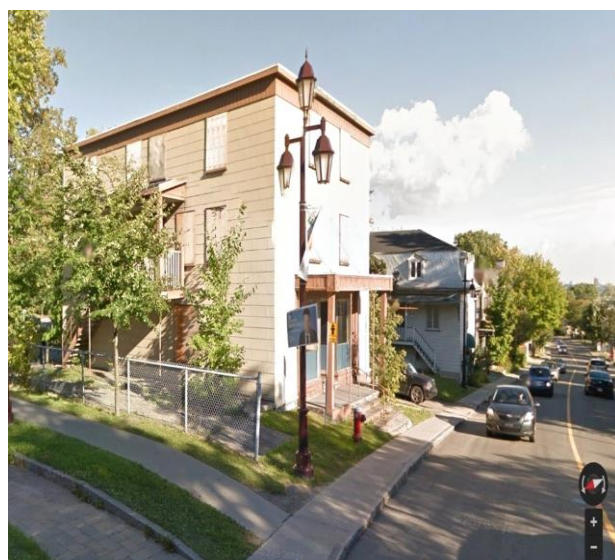
La maison Louis-Gérard-Cloutier et ses bâtiments de ferme, dans le cadran nord-ouest du Trait-Carré

SAUVER ET RESTAURER LA MAISON FALARDEAU (ou Samuel-Bédard)

Une horreur subsiste au cœur même de la zone patrimoniale : la maison Falardeau ou Samuel-Bédard, implantée de biais avec la bibliothèque Paul-Aimé-Paiement et voisine de l'église. Cette maison, défigurée au cours des ans, cache pourtant les structures anciennes de deux maisons, qui coûteraient une fortune à restaurer sinon à reconstruire. Une aide gouvernementale à la hauteur de cet investissement est nécessaire. Mais outre le bâtiment à conserver, il est ici aussi question de préserver la trame urbaine; un élément fondamental pour la compréhension du site patrimonial. Une démolition ne peut donc être envisagée sans qu'un projet de construction cohérent avec le bâti autour y soit associé.



La maison Falardeau en 1929



La maison Falardeau aujourd'hui

AUGMENTER LA COUVERTURE VÉGÉTALE

D'autres endroits nécessitent d'être cachés : les murs latéraux et arrières inesthétiques de la salle AGAM ou encore la cour arrière du garage Desjardins Autos, vue de la rue du Trait-Carré Est. Un écran végétal pourrait agréablement remplir cette fonction tout en renforçant la vocation agricole du Trait-Carré. Il en est de même pour les infrastructures d'Hydro-Québec et de Bell, qui demeurent des incongruités en bordure des rues, en plein cœur du site patrimonial.



La cour arrière du garage Desjardins Autos, vue de la rue du Trait-Carré Est



Vue des infrastructures électriques à l'arrière de la bibliothèque



Vue des infrastructures électriques en bordure de la rue du Trait-Carré Nord-Est



Vue des infrastructures électriques de biais avec la maison Pierre-Lefebvre

PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU SECTEUR DU BOULEVARD URBAIN

On démolira bientôt le garage municipal de la 76^e Rue Est. Que mettra-t-on à sa place ? En tenant compte de la préoccupation d'un dégagement visuel qui permet de voir les clochers de l'église, des règles plus claires doivent, à notre avis, être édictées afin de guider les projets de remplacement tout en respectant les valeurs patrimoniales spécifiques au Trait-Carré : la basse volumétrie des bâtiments, la conservation des percées visuelles, l'omniprésence d'un bâti résidentiel en pourtour, l'adéquation des nouvelles constructions à l'architecture environnante et le respect des divisions cadastrales et des dégagements. Autant d'éléments qui doivent être considérés en vue de privilégier un développement résidentiel au pourtour tant sur la 76^e rue, qu'à l'arrière, dans la partie sud de la rue Samuel-Bédard.



Le garage municipal vu de la 76^e rue Est



L'arrière du garage municipal vu de la rue Samuel-Bédard

Nous avons les mêmes préoccupations pour les immenses terrains actuellement occupés par la pépinière des Jardins Bourbeau, dans le cadran nord-ouest du Trait-Carré, face à de possibles développements inappropriés en bordure du site patrimonial, si ce commerce venait à disparaître.

APPORTER UNE AIDE CONCRÈTE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS ANCIENNES

À la séance de consultation tenue le 27 octobre dernier, des propriétaires de maisons ancestrales ont souligné la lourdeur financière de posséder une maison patrimoniale. Il y aurait certes une pertinence d'augmenter le pourcentage des subventions offertes aux propriétaires pour les travaux admissibles compte tenu des augmentations des prix à la fois pour les matériaux traditionnels ainsi que pour le travail des artisans. Mais compte tenu du contexte budgétaire actuel, nous pensons que des mesures fiscales adéquates doivent être sérieusement envisagées pour aider les propriétaires de maisons anciennes à garder ce bien précieux dont ils sont les dépositaires. Il a d'ailleurs aussi été mentionné, avec justesse, que les propriétaires de maisons anciennes ne sont pas, pour la plupart, des gens riches et que ces maisons leurs sont très souvent transmises en héritage. Nous faisons nôtre une telle proposition.



La maison Cloutier-Lauzière, Trait-Carré Nord-Ouest



Les maisons Duhaut et Dussault, Trait-Carré Est

INCLURE UN PRINCIPE DE RÉVERSIBILITÉ

Aux principes énoncés dans le plan de conservation, à la partie 4.1, il nous apparaît important d'ajouter celui de la réversibilité, c'est-à-dire la possibilité, lors de la réalisation de certains travaux sur un bâtiment patrimonial, de revenir en arrière, le tout afin d'éviter de dénaturer un bâtiment par une intervention inadéquate.

ASSURER UNE COHÉRENCE DANS L'AFFICHAGE

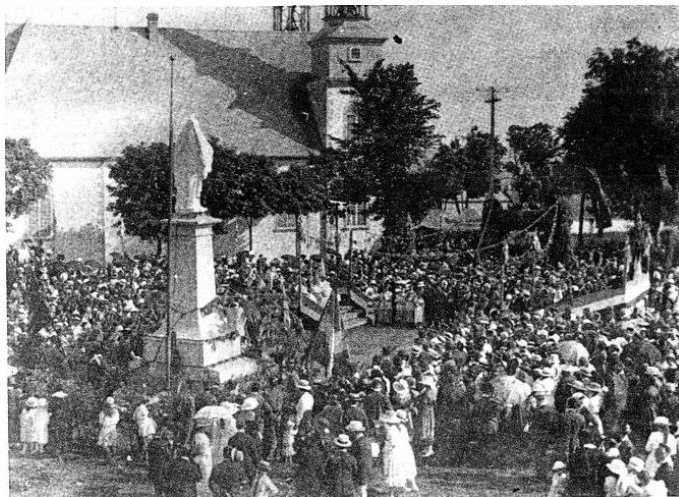
Au moment de l'aménagement du Trait-Carré et de l'implantation du premier circuit piétonnier, au début des années 1990, des panonceaux de rues spécifiques au Trait-Carré ont aussi été installés aux différentes insertions de rues dans le site patrimonial. Ces infrastructures avaient été mises en place afin de bien faire comprendre aux visiteurs qu'ils traversaient un site du patrimoine. En cohérence avec le plan de conservation proposé, où les types d'affichage permis sur les bâtiments sont décrits avec moult détails, il serait aussi approprié d'inclure les panonceaux de rues afin d'assurer une homogénéité et une certaine spécificité pour l'affichage utilisée dans le Trait-Carré.



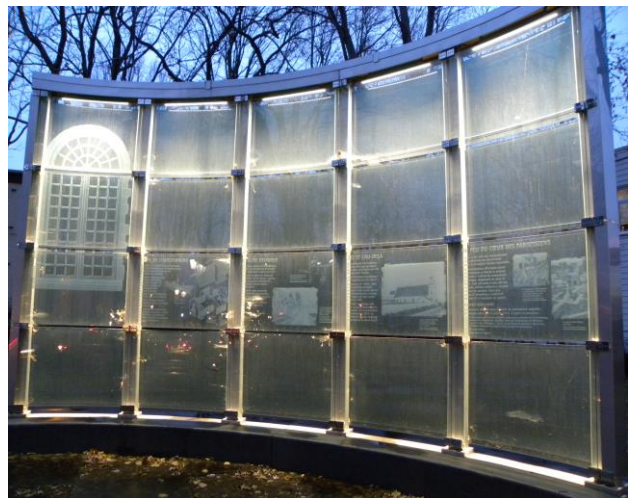
Panonceau de rues avec simultanément l'affichage spécifique au Trait-Carré et l'affichage de rue standard pour identifier le boulevard Louis-XIV (roi de France de 1643 à 1715)

ENTREtenir LA STRUCTURE COMMÉMORATIVE DU PARC DU SACRÉ-CŒUR

Le Ministère de la Culture et la Ville de Québec viennent de parfaire un très beau réaménagement dans le parc du Sacré-Cœur. Malheureusement, des murs vitrés, reproduisant les courbes du chœur de l'ancienne église, retiennent les araignées qui s'y logent nombreuses. Les feuilles et autres déchets restent donc suspendus entre les deux parois vitrées. Il en résulte une grande malpropreté. Ce n'est pas qu'une question d'entretien. C'est une question de conception de la structure afin de pouvoir la nettoyer. Il conviendrait donc de parfaire cet aménagement. Ajoutons aussi que la cavité au pied de ce mur laisse entrevoir les fondations de pierre de l'église sans garde-fou, source assurée d'accident. Un éclairage d'appoint des allées du parc du Sacré-Cœur et du parc de la Commune serait enfin souhaitable pour éviter vandalisme et accidents.



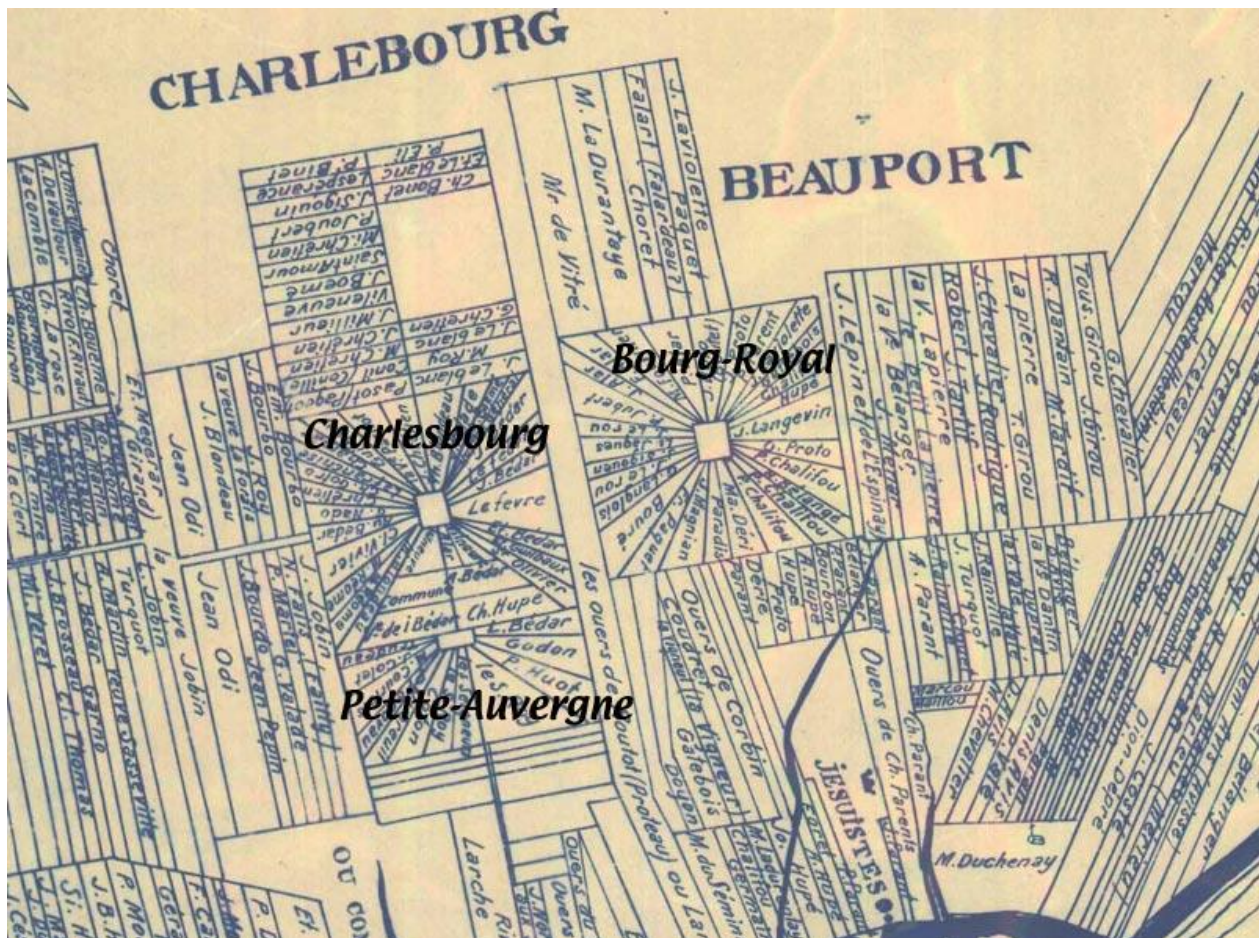
Inauguration de la statue du Sacré-Cœur en 1929



Structure d'interprétation actuelle

ÉPILOGUE : METTRE AUSSI EN VALEUR LES SECTEURS DE LA RUE DU VIGNOLE ET DU CARRÉ DE TRACY

La richesse patrimoniale de l'arrondissement de Charlesbourg ne se limite pas à son seul Trait-Carré. À peine quelques années après la première installation (1665), réalisée par les Jésuites, un autre hameau presque identique a été développé par l'intendant Talon, à partir de 1668, dans le secteur du Bourg-Royal, qui correspond aujourd'hui au carré De Tracy. Contrairement à celle du Trait-Carré, la commune du Bourg-Royal a été implantée dans la partie sud-est du carré central, qui correspondant à la rue du Vignoble autrefois désignée comme rang de la Commune. Nous attirons donc votre attention sur ce qui devrait vous préoccuper pour les prochaines années, soit : l'avenir patrimonial du Bourg-Royal, du carré De Tracy et particulièrement de la rue du Vignoble où s'élève quatorze maisons ancestrales sur une longueur d'à peine un kilomètre. Malgré leur haute valeur patrimoniale et le fait que plusieurs d'entre elles ont été construites au XVIII^e siècle, ces maisons ne bénéficient pourtant d'aucune forme de protection et de soutien pour les propriétaires.



Carte ancienne montrant les trois bourgs en étoile de Charlesbourg

Le 30 septembre 2009, la firme *Maelström créatif* déposait une étude auprès de l'arrondissement de Charlesbourg : *Réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité d'implantation d'un circuit patrimonial à Bourg-Royal*. Parmi les recommandations de cette étude, mentionnons principalement : la protection patrimoniale du territoire comprenant

les terres de la rue du Vignoble et le carré De Tracy ; la préservation d'une zone agricole et son classement; un écomusée à situer sur la rue du Vignoble pour assurer une permanence au patrimoine agricole ; la préservation d'espaces verts ; le soutien à l'agriculture locale.



La maison Déry (bâtiment du XVIII^e siècle) et ses bâtiments de ferme, rue du Vignoble

Nous pensons qu'il y a lieu de recourir à cette étude de 2009 pour voir comment il serait possible d'intervenir à cet endroit très exposé à l'appétit des développeurs. Il n'y a qu'à rappeler l'augmentation intempestive des taxes municipales pour les terres agricoles dans les dernières années pour voir l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des agriculteurs et des propriétaires de maisons ancestrales de cette rue pour comprendre l'urgence d'une intervention. Une démarche rapide s'impose avant qu'il ne soit trop tard.



La maison Proteau et ses bâtiments de ferme, rue du Vignoble

Étant donné qu'il existe à proximité d'immenses terres disponibles pour un développement qui ne briserait en rien la rue du Vignoble, il y a lieu d'établir des priorités dans le développement de ce secteur sans faire disparaître ces maisons ancestrales dans un environnement qui permettrait leur conservation et leur mise en valeur.



Vue arrière d'une maison du XVIII^e siècle sur la rue du Vignoble



Maison Pierre-Lortie et ses bâtiments de ferme, rue du Vignoble



Maison Kelley, sur la rue du Vignoble

Il nous semble donc que la rue du Vignoble ainsi que le secteur du carré De Tracy devraient, pour le moins, être reconnus comme secteurs patrimoniaux et placés sous la responsabilité de la Commission d'urbanisme et de conservation de la Ville de Québec. Ces secteurs méritent à notre avis d'être mieux documentés et protégés compte tenu de leur ancienneté et du riche bâti patrimonial qu'ils renferment. De même, les propriétaires de bâtiments patrimoniaux devraient être admissibles aux programmes de subventions pour les aider à mieux sauvegarder ce patrimoine d'exception.



Maison ancienne sur la rue du carré De Tracy Est



Maison du XVIII^e siècle dans le carré De Tracy Ouest



Maison du XIX^e siècle, à toit mansardé, dans le carré De Tracy Est



Maison du XVIII^e siècle dans le carré de Tracy Est

Plus largement, comme l'arrondissement de Charlesbourg est un lieu de peuplement très ancien (la seigneurie Notre-Dame-des-Anges a été concédée aux pères Jésuites en 1626), il serait, à notre avis, nécessaire de réaliser une étude patrimoniale non seulement pour les secteurs spécifiques de la rue du Vignoble et du carré De Tracy, mais aussi pour l'ensemble du territoire en dehors du site patrimonial.

De même, il nous apparaît tout aussi pertinent qu'une mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti du site patrimonial du Trait-Carré, produit il y a plus de vingt ans, soit réalisé et complété en tenant compte des connaissances acquises.